

Gland, le 12 décembre 2019

## Communiqué de presse

### Charte pour l'égalité salariale

***Soucieuse de l'application des principes concernant l'égalité salariale depuis plusieurs années déjà, la Ville de Gland procédait, en 2018, à une analyse sur l'ensemble du personnel fixe à l'aide du logiciel LOGIB de la Confédération. Constat avait été fait que les femmes gagnaient davantage que les hommes (+ 0.4%). Il s'agissait d'un signal fort démontrant clairement que l'Administration communale de la Ville de Gland est un employeur éthique et équitable. Afin de manifester sa volonté de consolider et de rendre visible ce positionnement, la Ville a récemment signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public.***

En franchissant ce pas supplémentaire, la Ville de Gland affirme clairement que l'égalité entre femmes et hommes est une valeur essentielle de notre société, que le secteur public se doit d'être exemplaire en la matière tout comme dans la lutte contre toute forme de discrimination.

En signant cette Charte, la Ville s'engage à sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration à la loi fédérale de l'égalité entre femmes et hommes (LEg) faisant de ce point un élément fort de sa culture d'entreprise. Pour des raisons évidentes de crédibilité, des contrôles réguliers de l'égalité salariale au sein de l'Administration seront effectués. Il en ira de même auprès des collectivités proches des pouvoirs publics. Par ailleurs, la Municipalité fera valoir ces règles dans le cadre de l'octroi de marchés publics et/ou de subventions.

Cette signature implique encore une participation au monitoring du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, qui assure la cohésion et la visibilité de l'engagement commun.

En conclusion, par leur signature de la Charte, les Autorités de la Ville de Gland réaffirment leur détermination à mettre en œuvre l'égalité salariale dans leur sphère d'influence et souhaitent adresser un message fort aux acteurs du secteur privé.

#### Contacts :

M. Gérald Cretegny, Syndic : 079 692 35 76

Office de la communication : 022 354 04 10